

**Direction départementale  
des Territoires  
de l'Oise**

Beauvais, le 28 avril 2017

**Service Eau, Environnement,  
Forêt**

**Rapport de la consultation du public sur l'arrêté d'ouverture et fermeture  
de la chasse pour la saison 2017 / 2018  
pour le département de l'Oise**

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Les arrêtés relatifs à la chasse et notamment l'arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever au titre du plan de chasse dans le département de l'Oise doivent être soumis à la participation du public conformément à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement.

C'est dans ce cadre que le projet d'arrêté d'ouverture et fermeture de la chasse pour la saison 2017 / 2018 a été élaboré.

Le document présente les dates d'ouverture et de clôture générale et spécifique en fonction des espèces présentes dans le département, éventuellement soumises à plan de chasse ou plan de gestion.

Le projet d'arrêté fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 31 mars au 20 avril 2017.

**Analyse des commentaires reçus**

Le projet d'arrêté a fait l'objet d'un seul commentaire d'une personne contre la pratique de la chasse.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des Territoires et par délégation,  
La responsable du service Eau, Environnement et Forêt,



Isabelle DOMERGUE